

De : [Beaudry Gilles \(DRM\) \(Trois-Rivières\)](#)
A : [Jobin Line](#)
Cc : [Sénéchal Elisabeth \(DGPR\) \(Québec\)](#)
Objet : RE: Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansé et Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Landrynoise inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert
Date : 12 novembre 2020 16:51:20
Pièces jointes : [image003.png](#)
[image002.png](#)
[image005.png](#)
[DQ12 - MAPAQ.pdf](#)
[BAPF_QuestionMAPAQ10novembre2020.docx](#)
[2-Productionlaitiere_jourmeemabaamars.pdf](#)

Pour ce qui est de la question qui m'a été posée par un représentant de votre équipe, en début de semaine par téléphone, à savoir quelle est la différence entre les termes « standardisé et corrigé », voici ce que notre équipe peut apporter comme clarification :

- La notion de lait corrigé fait référence à la production laitière par vache par jour comme si ces dernières seraient toutes égales. Donc, le lait corrigé représente la production ajustée à la 2^e lactation à 150 jours en lait et des compositions normalisées de 4% de gras et 3.35% de protéine. Le lait corrigé permet de comparer des vaches entre elle et des troupeaux entre eux au niveau de la production laitière (kg/v/j) sur des bases d'individus ayant les mêmes caractéristiques (Nbe lactation, jours en lait & composition).
- Le lait standard fait référence à une production laitière avec des compositions normalisées de 4% de gras et 3.35% de protéine. Le lait standard est surtout utilisé pour calculer des ratios d'efficacité alimentaire, d'utilisation des fourrages, la marge économique par vache, etc. L'utilisation d'un lait standardisé dans les ratios permet de comparer des troupeaux comme s'il produirait la même composition de lait.
- Notez que les pourcentages de normalisation ont évolué dans le temps, dans le but de mieux comparer soit les vaches eux-mêmes, ou la production laitière comme telle.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Distinguées salutations!

GILLES BEAUDRY, DIRECTEUR RÉGIONAL

DIRECTION RÉGIONALE DE LA MAURICIE
DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
5195, boul. des Forges, bur. 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél : 819-371-6761 p. 4607
Sans frais : 1 866 943-3012
Télécopieur : 819-371-6976
gilles.beaudry@mapaq.gouv.qc.ca

